



Travaux à la charge propriétaire

Par Pierre77

Bonjour,

Suite au remplacement de l'interphone dans un appartement loué dont je suis le propriétaire, le gestionnaire m'informe que le nouvel appareil étant plus petit, il y a 4 trous (chevilles du boîtier précédent) à reboucher dans le mur. Il me soumet un devis de 440 euros pour la réfection de celui-ci. Après refus de ma part, le gestionnaire me soumet un nouveau devis de 123 euros. Je considère que ce devis reste excessif pour reboucher 4 trous (étant donné la distance je ne peux malheureusement pas le faire moi-même).

La réparation de ce défaut est-elle obligatoire ?

La société qui a installé le nouvel interphone (coût de l'opération 275 euros) n'aurait elle pas dû faire cette réparation elle-même ?

Cordialement,

PR